



Débat au CM du 21 juin 2006

Un PLU au service du projet de Ville

Les orientations

Les objectifs issus des 4 orientations

- 1 - Fonder le nécessaire droit à la ville
- 2 - Faire un urbanisme raisonné et partagé
- 3 - Réduire les inégalités entre les territoires
- 4 - Mettre les habitants, au cœur des projets

Une mise en perspective

Un PLU au service du projet de Ville

Le cadre de la loi SRU - Solidarité et Renouvellement Urbain - dite loi Gayssot modifiait en en transformant le sens et la fonction, les outils d'urbanisme, dont le PLU est au coeur. Son ambition était alors de passer "d'un droit de l'urbanisme à un droit à l'urbain". C'est la même exigence qui pousse la ville de Grigny à poser son "projet de ville comme un projet de vie pour les grignois" et ainsi de passer pour ce qui concerne ce territoire et son histoire d'un urbanisme subi à un urbanisme partagé.

GRIGNY

Atteindre les objectifs du Plan Local d'Urbanisme suppose, dans le prolongement de l'action autour du projet de Ville, engagée depuis 1994 et développé en 2001, une triple exigence :

- Penser l'avenir de Grigny c'est utiliser au mieux les politiques publiques et à la Région Ile de France tout entière. Leurs enjeux, leurs territoires et leurs habitants sont en effet confrontés, en grande partie, aux mêmes problématiques. Les réponses doivent être, sur bien des sujets, élaborées conjointement. Pour répondre à cette nécessité d'une coordination ambitieuse des politiques publiques, l'Etat qui demeure son élément le plus emblématique doit, sans aucun doute, assumer une responsabilité particulière.

- Améliorer l'expression des aspirations locales et la compréhension des enjeux d'urbanisme. La participation des habitants, du monde associatif et des acteurs économiques est à cet effet indispensable et doit encore être amplifiée.

- Assurer la plus grande cohérence et complémentarité des projets conçus aux différentes échelles, de celles du quartier à celles de la ville et de la communauté d'agglomération, pour en améliorer la qualité et l'efficacité.

Le PADD a pour objet de garantir la cohérence des projets conçus en application du Plan Local d'Urbanisme. Pour ce faire, il vise à la cohérence entre les programmes d'habitats, les espaces verts et espaces publics, ainsi que la place des équipements, et les activités commerciales et industrielles.

Quatre orientations se proposent pour construire notre PADD. Ces quatre orientations sont déclinées en autant d'objectifs qu'il est nécessaire pour leur accomplissement.

PADD

Les orientations

1 - Fonder le nécessaire droit à la ville

Par la maîtrise de l'équilibre entre logements, espaces naturels et publics, équipements et activités. Inscrire dans le PADD qu'au regard de la population Grignoise de sa caractéristique et de sa situation, le seul respect de la norme habituelle en taux d'équipement par habitant, sera insuffisant et devra être majoré pour répondre aux besoins réels.

2 - Faire un urbanisme raisonné et partagé

Parce que la première des raisons, c'est de pouvoir enfin commencer à faire la ville. C'est trouver les moyens de mettre en oeuvre les équilibres recherchés, afin que Grigny cesse d'être un territoire de relégation. Les futures expérimentations sociales et urbaines si elles s'avéraient nécessaires, devront toutes entières être contenues dans cette exigence.

3 - Réduire les inégalités entre les territoires

En donnant aux Grignois, la possibilité de déplacement, les parcours résidentiels et la diversité dans les offres culturelles et de loisirs. Une attention est à porter dans le cadre de la reconduction de la ZFU, sur l'embauche de Grignois plus que sur l'emploi en général. Il convient de rappeler que la réduction des inégalités dépasse le cadre du PLU et par ailleurs que la ville ne peut à elle seule résoudre ces difficultés.

4 - Mettre les habitants, au cœur des projets

Parce que leur jeunesse constitue l'avenir de Grigny. Cette orientation devra intégrer la spécificité de Grigny quant à la jeunesse de sa population. Retenir le principe d'inscrire dans cette orientation la nécessité de définir la place des jeunes dans les projets à venir de la commune, c'est envoyer un message fort à la population grignoise.

1
Première orientation : **Fonder le nécessaire droit à la ville
c'est promouvoir le territoire de Grigny
et stimuler la création d'emplois pour tous**

RECENTRER LA VILLE SUR SON COEUR.

1. Créer un véritable coeur de ville pour Grigny
2. Irriguer les quartiers à partir du centre, pour les ouvrir sur la ville

MAÎTRISER L'ÉQUILIBRE ENTRE HABITAT, ESPACE EXTÉRIEUR, ÉQUIPEMENT, ET ACTIVITÉ.

3. Rechercher la mixité urbaine et le point d'équilibre entre habitations individuelles et logements collectifs ; espaces verts et espaces publics ; équipements publics, activités industrielles et commerces.

AIDER L'EMPLOI SUR GRIGNY ET CRÉER DE NOUVELLES ATTRACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

4. Adapter les règles d'utilisation du sol aux réalités économiques et aux besoins de création d'emplois
5. Favoriser les implantations économiques les plus créatrices d'emploi et en particulier dans la ZFU
6. Permettre le développement de lieu et de centre de formation

S'APPUYER SUR LES POINTS FORTS DE LA VILLE

7. Promouvoir une politique ambitieuse pour les équipements publics
8. Permettre le développement de la gare et viser des dessertes routières de qualité
9. Favoriser de nouvelles formes de visite, faune (oiseaux migrateurs) et flore (aquatique) autour des lacs et étangs

RENFORCER LES CONDITIONS D'ACCUEIL DES NOUVEAUX GRIGNOIS.

10. Créer les conditions de l'accueil des nouveaux arrivants sur la Ville

Seconde orientation : **Faire un urbanisme raisonné et partagé pour améliorer durablement le cadre de vie quotidienne de tous les Grignois.**

METTRE EN VALEUR LE PAYSAGE ARCHITECTURAL, NATUREL ET URBAIN DE GRIGNY

11. Préserver le patrimoine architectural sur la Grande Borne et en particulier les oeuvres d'art
- 12. Valoriser l'espace public notamment sur la Grande Borne au profit de tous les grignois**
13. Protéger le patrimoine bâti ancien
14. Développer les activités dites de loisirs sur les parties boisées et les coteaux que la ville recèle

RENDRE LES ESPACES LIBRES PLUS AGRÉABLES ET DÉVELOPPER UNE TRAME VERTE SUR GRIGNY

15. Organiser une traversée Est - Ouest, structurant la future trame verte conformément à la charte
16. Requalifier les axes traversant Grigny, en privilégiant la constitution de parcours urbain
17. Améliorer la qualité des espaces publics, lieux propices à la rencontre sociale

METTRE EN VALEUR LES LACS ET LES ÉTANGS - REDÉCOUVRIR LA GÉOGRAPHIE DE L'EAU

18. Les lacs et étangs
19. Les berges du canal et de la Seine

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES ENTRÉES DE VILLE ET LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS PIÉTONS

20. Marquer les entrées de ville
21. Adapter la circulation notamment les franchissements, aux nouveaux objectifs et futurs projets

ENGAGER UNE NOUVELLE POLITIQUE DES DÉPLACEMENTS

22. Poursuivre le développement du réseau de transports collectifs
23. Réguler l'offre de stationnement en fonction des objectifs de circulation automobile
24. Promouvoir les modes doux (marche, vélo...)

OFFRIR UN MEILLEUR ENVIRONNEMENT

- 25. Conforter le suivi et la gestion des risques, tout en visant à la réduction de ses risques**
26. Améliorer la gestion de l'eau et de l'assainissement
27. Lutter contre la pollution de l'air d'origine automobile
28. Lutter contre le bruit produit par les axes routiers lourds (A6 et R.N.)
29. Réduire la production de déchets et optimiser leur gestion (collecte sélective)
- 30. Promouvoir les projets qui développent les principes de la haute qualité environnementale**

3

Troisième orientation : Réduire les inégalités entre les territoires par des actions plus solidaires.

METTRE EN OEUVRE UNE POLITIQUE DE L'HABITAT DIVERSIFIÉE ET DE QUALITÉ

- 31. Conduire une politique efficace et juste de production de logements sociaux
- 32. Résorber l'habitat insalubre, le phénomène de surpopulation et lutter contre le saturnisme
- 34. Mieux utiliser et requalifier le parc de logements existant
- 35. Promouvoir et développer les structures adaptées aux personnes âgées
- 36. Offrir un parcours résidentiel par la mise en place de logements répondant à la diversité de tous les besoins

FAVORISER LA VIE DE QUARTIER

- 37. Renforcer les dynamiques de quartiers
- 38. Favoriser l'essor de la diversité commerciale
- 39. Prendre en compte les rythmes de vie dans la définition et la gestion des équipements de proximité

POURSUIVRE ET DÉVELOPPER LES ÉQUIPEMENTS DE PROXIMITÉ

- 40. Adapter la ville aux enfants et aux familles
- 41. Améliorer l'accueil scolaire et la connaissance de la population scolarisable
- 42. Multiplier les initiatives sociales et culturelles en direction de tous les Grignois
- 43. Promouvoir la pratique sportive

Quatrième orientation :

Mettre les habitants au coeur des projets, c'est aussi impliquer tous les partenaires, acteurs de la mise en œuvre du projet urbain.

INTÉGRER LES POPULATIONS EN DIFFICULTÉ DANS LA VILLE ET LUTTER CONTRE L'EXCLUSION

- 44. Viser à la réinsertion sociale et économique des populations en difficultés
- 45. Soutenir la re-mobilisation des plus démunis

RENFORCER LE DIALOGUE ET LA PARTICIPATION DES HABITANTS ET LES ACTEURS PARTENAIRES DE LA VILLE

- 46. Construire les projets ville avec les partenaires : Les collectivités d'une part , Europe, Etat, Région, Département et villes limitrophes ; et d'autre part avec les acteurs à compétence particulière les bailleurs, les concessionnaires et le STIF
- 47. Offrir aux habitants plus d'outils et de procédures participatives, favorisant l'implication des grignois dans leurs diversités d'origines et de générations
- 48. Accompagner l'enfance et la jeunesse grignoise en vue de l'appropriation des projets en devenir

MIEUX VIVRE ENSEMBLE

- 49. Viser à une culture du projet partagé pour renforcer la solidarité entre les générations et les populations de toutes origines.
- 50. Intégrer les personnes handicapées dans la cité, accessibilités et voies adaptées
- 51. Soutenir la vie des jeunes travailleurs et des étudiants en donnant toute leur place aux jeunes Grignois

Mise en Perspective

UN PADD TRANSFORMANT LE HANDICAP EN ATOUT

Une construction atypique et ahistorique à garder en mémoire,

le risque est là, Grigny n'a pas de composante qui suive un processus habituel dans la formation historique de la ville.

Elle présente une histoire bien particulière, riche en rebondissements mais concrètement c'est une succession d'évènements disparates dont le lien sera délicat et complexe à manier.

La précaution essentielle aujourd'hui est de ne pas répéter une nouvelle fois cette histoire chaotique. Prendre garde de ne pas développer une nouvelle utopie urbaine apportant à nouveau une solution qu'il faudrait ensuite réparer.

Une chance particulière l'évolution urbaine à venir,

dont un atout majeur de cette phase de mutation reste notable. Contrairement à la majorité des communes, le territoire disponible aujourd'hui sur Grigny se trouve en coeur de ville, la prémunissant totalement du risque de l'étalement urbain qui reste la préoccupation majeure des urbanistes aujourd'hui.

L'étalement urbain, processus ancien amorcé dès les années 60, se poursuit en Ile-de-France aujourd'hui. On a aujourd'hui clairement identifié l'enchaînement des facteurs qui ont conduit, dans les années 70 et 80, au développement des migrations résidentielles vers la périphérie. D'autant qu'à partir des années 1990, le déplacement des classes populaires contribue à l'étalement urbain. Pour ces ménages l'objectif est de palier l'augmentation du prix du foncier voire d'accéder à la propriété.

Ainsi le développement urbain en cours sur Grigny tendra t'il à "fabriquer de la ville".